

Personnes d'abord du Canada – Projet sur les services financiers fédéraux

Personnes d'abord du Canada travaille sur un nouveau projet. On fait un projet de recherche sur les services financiers fédéraux.

Notre organisation a six priorités. L'une de nos priorités est la conviction que les personnes en situation de handicap ne devraient pas vivre dans la pauvreté. Elles méritent un niveau de vie égal. L'année dernière, nous avons lancé un projet pour examiner cette question.



Nom du projet

Notre projet s'appelle le **Projet sur les services financiers fédéraux de Personnes d'abord du Canada**. C'est un projet de recherche sur les services financiers fédéraux ou nationaux. Le projet comprend les services financiers suivants :

- **Crédit d'impôt pour personnes handicapées**
- **Régime enregistré d'épargne-invalidité**
- **Services bancaires**
- **Prestation canadienne pour les personnes handicapées**

Quel est l'objet de notre projet?

On veut savoir quels sont les obstacles auxquels font face les personnes ayant une déficience intellectuelle ou développementale lorsqu'elles tentent d'accéder à certains services financiers fédéraux. On espère que ce projet aidera à rendre les programmes financiers plus accessibles pour les personnes en situation de handicap.

Pour ce projet, on va examiner ces quatre services financiers fédéraux :

1. Le **Crédit d'impôt pour personnes handicapées** – On l'appelle aussi le CIPH. C'est un crédit d'impôt qu'on peut demander si nous-mêmes ou un membre de notre famille sommes en situation de handicap. Ce crédit d'impôt peut aider à réduire le montant d'impôt à payer.

2. Le **Régime enregistré d'épargne-invalidité** – On l'appelle aussi REEI. C'est un fonds d'épargne que vous pouvez ouvrir pour y placer votre argent. C'est un moyen d'économiser sur vos impôts et d'épargner pour l'avenir. Dans le cas du REEI, le gouvernement peut aussi y verser de l'argent et verser une somme égale à celle que vous avez versée.

3. La **Prestation canadienne pour les personnes handicapées** – C'est une nouvelle prestation nationale qui sera versée chaque mois aux personnes en situation de handicap.

4. Les **services bancaires personnels** – tout type de compte bancaire qu'on peut avoir. Ces types de comptes sont inclus parce que les banques sont contrôlées par les politiques fédérales.

Pourquoi est-ce qu'on fait ce projet?

On sait que ces services financiers fédéraux existent, mais ils peuvent être très difficiles à obtenir. On veut savoir quels sont les défis et les obstacles auxquels font face les personnes ayant une déficience intellectuelle ou développementale lorsqu'elles tentent d'accéder à ces 4 services et produits financiers fédéraux.

On fait des recherches pour trouver ces défis et ces solutions, et ensuite on communiquera ces renseignements. On va préparer des **recommandations** pour le gouvernement sur la manière de rendre ces services plus accessibles.

On va aussi fournir des recommandations au gouvernement sur la manière d'**améliorer les normes d'accessibilité**. Les normes d'accessibilité sont les règles et les politiques mises en place par le gouvernement pour garantir que les gens sont traités de manière égale.

Vous pouvez participer à ce projet en visitant notre site Web à www.peoplefirstofcanada/projects/federalfinancialservices